



## Contrat de 6 mois

Panier (adapté pour 2 adultes) de légumes issu de l'agriculture biologique  
Saison Automne-Hiver 23/24 du 3 octobre 2023 au 26 mars 2024

Le présent contrat est passé entre :

L'agriculteur, Thierry GOZZERINO, Impasse Cabot Quartier Bel Air 13300 SALON DE PROVENCE.  
certifié Agriculture Biologique par ECOCERT 13/67202/1319909

Et l'Amapien(ne), Monsieur, Madame .....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

Le prix du panier est fixé à 19,00€, soit un total de 494 € TTC pour l'ensemble du contrat (26 paniers).

Règlement : le règlement total des paniers s'effectue à la signature du contrat,

- par chèques libellés à l'ordre de « EARL ma saison AB » et datés du jour de l'engagement.
- possibilité de régler en plusieurs fois selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous; les chèques sont encaissés le 5 du mois.

DATES de LIVRAISON Salon de Provence						TOTAL 494€	RÈGLEMENT (montant – banque et numéro du chèque)
<b>Octobre 2023</b>	3	10	17	24	31	95€	
<b>Novembre</b>	7	14	21	28		76€	
<b>Décembre</b>	5	12	***	***		76€	
<b>Janvier 2024</b>	2	9	16	23	30	95€	
<b>Février</b>	6	13	20	27		76€	
<b>Mars</b>	5	12	19	26		76€	

\*\*\* Pas de distribution les 19 et 26 décembre. Il sera proposé, les 12 décembre 2023 et 2 janvier 2024, soit des paniers doubles, soit des bocaux, soit encore des bons d'achat pour aller retirer un panier directement à la ferme.

Salon de Provence le ..... 2023

Le Maraîcher

L'Amapien(ne)

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence  
courriel: [amapdelacrau@gmail.com](mailto:amapdelacrau@gmail.com) - - site: [www.amapdelacrau.fr](http://www.amapdelacrau.fr)

Référénts légumes : Agnès (06 27 03 07 60) et/ou Antoine RENAUD (07 71 26 04 11)



**Reçu à conserver par l'adhérent**  
 Contrat de 6 mois pour un panier de légumes  
 issu de l'agriculture biologique saison Automne-Hiver 23/24  
 du 3 octobre 2023 au 26 mars 2024

**Règlement intérieur**

Chaque AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
  - La participation active, suivant son emploi du temps, à l'organisation des distributions des paniers de 17h30 à 19h15
  - Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.
  - La distribution a lieu chaque mardi de 18h00 à 19h00 à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
  - Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux ou un bon d'achat correspondant au prix du panier. Maximum 3 Jokers par saison.
  - Prévenez un référent de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.
- AMAP de la Crau MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence

**Reçu établi à Monsieur, Madame** .....  
 pour l'engagement d'achat d'un panier de légumes issus de l'agriculture biologique fourni par  
 l'agriculteur **Thierry GOZZERINO**, Quartier Bel Air 13300 Salon de Provence  
 certifié Agriculture Biologique par ECOCERT - FR40 819 743 485 00016

pour la somme de .....€, réglés en ..... chèque(s).

Salon de Provence, le ..... 2023

Le maraîcher

Le référent de l'AMAP de la CRAU

<i>Octobre 23</i>	<i>Novembre 23</i>	<i>Décembre 23</i>	<i>Janvier 24</i>	<i>Février 24</i>	<i>Mars 24</i>
Mardi 3	Mardi 7	Mardi 5	Mardi 2	Mardi 6	Mardi 5
Mardi 10	Mardi 14	Mardi 12	Mardi 9	Mardi 13	Mardi 12
Mardi 17	Mardi 21	'''	Mardi 16	Mardi 20	Mardi 19
Mardi 24	Mardi 28	'''	Mardi 23	Mardi 27	Mardi 26
Mardi 31	-	-	Mardi 30	-	-

courriel: [amapdelacrau@gmail.com](mailto:amapdelacrau@gmail.com) - - site: [www.amapdelacrau.fr](http://www.amapdelacrau.fr)

Référents légumes : Agnès (06 27 03 07 60) et/ou Antoine RENAUD (07 71 26 04 11)